

Procès-verbal du conseil municipal du 24/09/2024

Qui s'est déroulé à 20h30 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, COUGOULE Gilles, MELANO Philippe, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, PAULHE Jérémy, VAYSSETTES Joël, Mmes COURNUT Marie, LOISEAU Patricia.

Absents : Mme CAZOTTES Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :
Mme CAZOTTES Emmanuelle a donné procuration à Mr ALIBERT Jean-Pierre.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Approbation des nouveaux statuts du SIVOM de l'ancien canton de St-Rome de Tarn.
- Concession au cimetière du Truel
- Remboursement de l'avance versée au budget photovoltaïque par le budget général
- Résultat de la commission d'attribution des lots du lotissement – vente de lots
- Cession de l'ancien Presbytère de la Romiguière
- Cession de parcelles K 1060 – K 187 au droit du Lot. Les Terrasses du Truel
- Cession de 300 m² de la parcelle K 1019 au profit du Département de l'Aveyron
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le village du Truel.
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le hameau de Brengues,
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024 :

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Compte-rendu des Décisions du Maire :

- Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2024, sur l'indice de référence des loyers 4^{ème} trimestre, plafonné à 3.50 %
- Signature d'un bail de location de l'appartement n°4 à l'Ancien Presbytère du Truel pour un loyer de 347,14 € débutant le 1^{er} septembre 2024.
- Paiement des frais d'avocats à Me Bringer pour les procédures engagées contre les locataires (1453 €/dossier) ainsi que les frais du commissaire de justice Me Moncade qui découlent des jugements (305.63 € au 18/09/2024).
- Demande du versement des subventions allouées par la Région (9 500 €), le Département (24 417 €) et la communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn (2926 €) pour le projet Parcours Santé-Aires de Jeux.
- Demande auprès du Département d'une aide financière pour l'Adressage.

Approbation des nouveaux statuts du SIVOM de l'ancien canton de St-Rome de Tarn :

Mr Le Maire informe le conseil que dans les nouveaux statuts du SIVOM (art.5 Objet) les compétences du SIVOM sont modifiées comme suit :

- Réhabilitation du site de l'ancienne décharge cantonale au Truel
- Construction et entretien d'ouvrages sur les rivières ou sur les lieux remarquables...

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Concession au cimetière du Truel :

Mr Le Maire informe le conseil que M. a
demandé à acheter une concession au cimetière du Truel.
Il souhaite être enterré au Truel.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Remboursement de l'avance versée au budget photovoltaïque par le budget général :

Mr Le Maire rappelle au conseil que la commune a consenti une avance de 20 000 € au budget Photovoltaïque à sa création en 2020. Il a été remboursé 2 000 € en 2023. Il convient de continuer le remboursement de cette avance. M. le Maire propose de rembourser un montant de 2 000 € sur l'exercice 2024.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Résultat de la commission d'attribution des lots du lotissement – vente de lots :

Mr Le Maire informe que M. a
se porte acquéreur du LOT N°3 au Lotissement Les Terrasses
du Truel, en lieu et place du lot N°11 (Délib du 18/09/2023).

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Cession de l'ancien Presbytère de la Romiguière :

Mr VAYSETTES informe que le conseil que l'estimation de prix de vente net vendeur rendue par Century21 est comprise entre 90 000 € et 100 000 €.

Mr Le Maire propose que l'on mette en vente ce logement au meilleur prix de l'estimation.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Cession de parcelles n° K 1060 – K 187 au droit du lot. les Terrasses :

Mr Le Maire informe le conseil que M. et Mme a
ont demandé par courrier à faire l'acquisition
de deux parcelles :

Mr Le Maire présente sur plan une situation géographique des parcelles au conseil municipal.

Première parcelle n° K 1060 d'une superficie de 49 m² et une partie de la parcelle n° K 187 pour une superficie d'environ 400 m².

Pour préciser, ces parcelles sont contiguës à leur terrain. M. et Mme a
s'engagent à prendre les frais

de géomètre à leur charge. M. le Maire propose un prix de vente de 10 €/m².

Mr Le Maire propose de voter à bulletin secret, avec l'approbation de l'assemblée.
11 votants.

11 POUR / 0 Blanc ou nul / 0 CONTRE

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Cession de 300 m² de la parcelle n°K 1019 au profit du Département de l'Aveyron :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par le Département, qui souhaite acheter une partie de la parcelle K 1019, située à l'embouchure du ruisseau St-Cyrice, au niveau de la RD 200, pour une superficie d'environ 300 m². Cette acquisition permettra au Département d'effectuer les travaux nécessaires au busage du ruisseau de St-Cyrice qui traverse la RD200. M. le Maire propose de céder cette partie de parcelle à titre gratuit, le Département prenant à sa charge tous les frais préalables.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le village du Truel,

Mr Le Maire demande au conseil s'il est POUR ou CONTRE la préemption de cette parcelle.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le hameau de Brengues

Mr Le Maire demande au conseil s'il est POUR ou CONTRE la préemption de cette parcelle.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Questions diverses : néant ,

Les sujets ayant tous été abordés, la séance est levée à 21h00.

ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire



COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance

